

9 décembre 1999

Le revenu de citoyenneté : au-delà des rapports de production et de consommation

par Jean-François Caron

« Commentaires de Marc Bonhomme en gras/italiques et entre guillemets »



Dans un article intitulé “ Qui profitera du revenu de citoyenneté? ”, daté du 14 novembre dernier, Marc Bonhomme tente maladroitement de réfuter la thèse de Michel Chartrand et Michel Bernard défendue dans leur “ Manifeste pour un revenu de citoyenneté ”. Le revenu de citoyenneté tire sa légitimité des chartes onusiennes et québécoises des droits et libertés et en particulier de l'application concrète des droits sociaux mentionnés par ces chartes.

« Si l'on se fie à la plus fondamentale de ses chartes, soit la « Déclaration universelle des droits de l'homme » des Nations unies de 1948, dont on a récemment célébré le 50^{ie} anniversaire, il est certes question de « droit à la sécurité sociale » (article 22) mais sur la base du « droit au travail [...] à une rémunération équitable et satisfaisante... » (article 23) étant entendu que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant » (article 24). Cette Déclaration, sur laquelle sont basées, au mieux, les chartes subséquentes de l'ONU et du Québec, dit explicitement que la participation citoyenne (en particulier les articles 2,7,10, 19,21) et le droit à un revenu décent passent d'abord par le droit au travail qui est aussi une obligation : « L'individu a des devoirs envers la communauté... » (article 29). Ce n'est que parce que la société (capitaliste, faut-il le dire) n'assure pas le droit au travail pour tous ceux et toutes celles qui en ont la capacité que prévalent les droits à la sécurité sociale et à un niveau de vie décent sans obligation de travail. La Déclaration de 1948 est donc contre le revenu de citoyenneté parce que celui-ci garantirait les droits à la sécurité sociale et à un niveau de vie décent sans obligation de travailler même advenant que le droit au travail décentement rémunéré soit assuré. »

L'argument du coût du revenu de citoyenneté, qui nous a été servi en premier lieu par la ministre de la Solidarité sociale Louise Harel lors de la campagne électorale de Michel Chartrand dans Jonquière, ne tient pas la route.

« L'argument du coût est archi-important, non pas pour prouver l'infaisabilité financière du revenu de citoyenneté — car à ce compte le programme

économique du Parti de la démocratie socialiste (PDS), soit le plein emploi sur la base du 32 heures payées 40 avec services publics et assurances sociales bonifiés plus un revenu minimum garanti au niveau du seuil de revenu de Statistique Canada pour les exclu-e-s le serait tout autant — mais pour démontrer que le revenu de citoyenneté, plus qu'une simple revendication, est un programme en soi. Étant donné la très grande ampleur des coûts, si on donne la priorité au revenu de citoyenneté on ne peut pas la donner à la revendication d'un ré-investissement massif dans les dépenses sociales (services publics, programmes sociaux, équité salariale, emplois civiques pour les jeunes, investissements dans le développement régional et le développement durable). »

Il est implicite que l'instauration du revenu de citoyenneté s'accompagnera d'une réforme fiscale : taxation sur les transactions financières, établissement d'un impôt minimum sur les profits des entreprises et réforme progressiste de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le niveau du revenu de citoyenneté pourra être déterminé par une commission permanente chargée de déterminer le montant acceptable pour assurer un niveau de vie au dessus du seuil de pauvreté. En personnes logiques et sensées, les membres de cette commission s'assureront de déterminer un montant qui permette d'assurer ce niveau de vie décent tout en maintenant des services sociaux de qualité et accessibles aux classes populaires.

« Si on fait l'hypothèse que le revenu de citoyenneté se substituerait aux actuels programmes sociaux tout en étant imposable, le gain net serait, la plupart du temps, moins important pour les exclu-e-s que pour les autres, c'est-à-dire que le revenu de citoyenneté serait redistributif de bas en haut et non pas le contraire comme le prétendent ses promoteurs. Ce revenu ne pourrait être « progressiste » que s'il était financé par une réforme fiscale radicale taxant lourdement les profits, les hauts revenus, la richesse et la consommation de luxe et/ou le gel des paiements d'intérêts sur la dette publique, comme le propose le PDS. Mais alors la progressivité proviendrait du mode de financement et non du revenu de citoyenneté qui, en soi, n'est pas progressiste. »

Le grand mérite du revenu de citoyenneté, c'est qu'il détache le revenu de base des activités de production qui ne sont déjà plus accessibles à tous, et qui ne le seront plus en raison de l'automatisation qui envahit de plus en plus d'activités économiques. À noter ici, l'automatisation est encouragée par les pouvoirs publics via les subventions et crédits d'impôts à la recherche et au développement et il serait normal que les classes populaires en profitent : ce sont elles qui financent en grande partie ces abris fiscaux.

« L'automatisation ne date pas d'hier mais elle est en cours depuis 200 ans. La présente grande vague d'automatisation est la troisième du genre après celles des tournants du XIX^{ie} et du XX^{ie} siècle. La réponse des classes ouvrière et populaire a été la lutte pour la diminution du temps de travail (retraite suffisante et universelle à partir d'un âge plancher, éducation obligatoire et/ou gratuite jusqu'à un âge plafond, vacances et congés payés de toutes sortes, limitations de la journée et de la semaine de travail) sans diminution de salaire et avec augmentation des services publics.

« Les classes ouvrière et populaire n'ont exigé de l'État un chèque que pour ceux et celles incapables de travailler pour des raisons de maladies et d'incapacité, faute de services publics garantissant la totalité du nécessaire. Faute de plein emploi et de services publics suffisants, elles ont été amené à exiger un chèque pour les laissés-e-s pour compte aptes au travail ou, jusqu'à un certain point, pour les femmes aux prises avec des responsabilités sociales non comblées socialement, comme le soin aux enfants et aux personnes âgées. »

« Pour que tous et toutes travaillent, le temps est venu d'une nouvelle réduction drastique d'un seul coup du temps moyen de travail à 32 heures payées 40 — la productivité du travail a augmenté par trois depuis la Deuxième guerre mais la semaine de travail a à peine diminué depuis 50 ans — une fois assuré un ré-investissement massif dans les dépenses sociales. Ainsi la « fin du travail » le deviendra-t-elle pour tous et toutes, dans les limites du travail qui restera nécessaire, à proportion égale et non pas la fin totale pour quelques-uns aux dépens des autres. »

Aussi, plusieurs personnes font du travail socialement utile mais qui ne peut trouver rémunération dans l'économie capitaliste : étudiants, bénévoles des groupes populaires et des mouvements politiques, artistes, artisans, femmes au foyer et mères célibataires, personnes âgées, travailleurs saisonniers, pour n'en nommer que quelques uns. Avec le revenu de citoyenneté, ces gens pourraient prendre leur place comme membres à part entière de la société sans être stigmatisés comme étant un boulet au développement économique.

« Si le but visé est la rémunération du travail socialement nécessaire mais non reconnu socialement, essentiellement le travail des femmes, il faut donc socialiser ce travail et non pas donner un chèque à chacun et chacune indépendamment de son travail, socialement reconnu ou non. Un réseau national de garderies complètement intégré aux services publics mais qui reste contrôlé par les parents, l'extension drastique des congés parentaux, un investissement massif dans les CLSC pour le soutien aux personnes âgées et aux malades sont le début de la socialisation des tâches ménagères et bénévoles. »

« Quant à la stigmatisation sociale, le revenu de citoyenneté divisera la société entre ceux et celles qui vivent principalement de leur travail (ou en vivaient dans le cas des retraités-e-s) et ceux et celles qui vivent principalement du revenu de citoyenneté qui continueront donc d'être pointés du doigt et surveillés. Le revenu de citoyenneté institutionnalisera la division du Québec en deux causée par le néolibéralisme. Quant à ceux et celles qui vivent principalement de revenus de placement (c'est-à-dire de spéculation), ils s'empresseront de faire alliance avec les « travailleurs et travailleuses » contre les « parasites » même si, en réalité ce sont eux qui le sont. »

Loin d'être un transfert de la richesse du bas vers le haut, le revenu de citoyenneté assure l'inverse et sera susceptible de nous faire évoluer vers le développement viable : les classes populaires utiliseront leur pouvoir d'achat dans leur milieu au lieu

de l'investir dans les hautes sphères spéculatives qui poussent les entreprises à saccager l'environnement.

« Les classes populaires n'utiliseront certainement pas leurs revenus extra pour spéculer (mais les gens à haut revenu pourront l'utiliser ainsi). Cependant elles l'utiliseront sur le marché privé des produits et services. C'est donc dire que le revenu de citoyenneté amplifiera l'emprise du marché aux dépens des services publics qui resteront sous-financés et qui pourront même être privatisés. Loin d'être un éteignoir du néolibéralisme, le revenu de citoyenneté jettera de l'huile sur le feu parce qu'il soutient le marché privé et les riches. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Charles Sirois, Milton Friedman et cie sont pour. »

Jean-François Caron

camion@netrover.com

Jonquière, le 26 novembre 1999

Marc Bonhomme

bonmarc@infonet.ca

Hull, le 9 décembre 1999